

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: - (2023)
Heft: 3

Artikel: Le déminage
Autor: Chehab, Jimmy
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1042024>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Fourneau de destruction, Bénin 2017.
Toutes les photos © Auteur.

Génie

Le déminage

Jimmy Chehab

Démineur

En 2013 cela fait deux ans que le colonel Kadhafi a été renversé, et la Libye déjà divisée reste encore relativement calme. Les forces militaires libyennes et les mercenaires de la légion islamique du dictateur se sont bien battus : ils ont notamment mis en place une bande minée de plus de 70 km de long (!) qui passe à travers les fermes des environs de la ville de Zliten sur la côte. Faraj Soussi, un vieux fermier libyen nostalgique de l'époque de Kadhafi, de la paix, et des aides sociales du régime, vient de monter en voiture pour sortir comme toujours par le même chemin de terre ocre, et rejoindre la route asphaltée à 40 mètres de sa maison. Sa femme est assise à ses côtés, lorsqu'une explosion retentit. Elle détruit la roue avant droite de sa voiture et blesse sa femme à la jambe. La zone pourtant réputée sûre est encore polluée par des mines anti-personnel brésiliennes TA- B-1. Ceci justifia les opérations de déminage humanitaire entreprise par l'ONG allemande DEMIRA jusqu'en décembre à Zliten.

Chantier de déminage,
Zliten, Libye 2013.



« Tapis » de roquettes antichars,
Hoon, Libye 2013.

En décembre 2014 dans le désert koweïtien, le sous-contractant Bakers & Hugues, agissant pour le compte de la société Schlumberger, demande à une organisation commerciale britannique de déminage de procéder à la recherche de pollutions explosives sur de futurs terrains de prospection pétrolière. En effet, le Koweït a connu des bombardements et des combats au sol lors de son invasion, puis de son annexion par l'Irak, et enfin de sa libération par les alliés en 1991. La recherche à la fois visuelle

et technique permet de s'assurer que les unités de forage ne vont pas heurter des restes explosifs de guerre (REG) et mettre la vie des ingénieurs en danger.

Le 13 janvier 2018 vers 11h50, une énorme explosion retentit à 15 mètres à peine d'une piste à Bouar en Centrafrique. Personne ne comprend ce qui s'est passée dans cette zone réputée sûre à quelques centaines de mètres d'un camp de casques bleus de la MINUSCA. L'enquête technique menée par la société commerciale de déminage prouva qu'un dépôt de munitions ou d'engrais sans doute caché dans les sous-sols d'une villa en ruine, elle-même volatilisée, a accidentellement explosé. Un animal a-t-il fait tomber des munitions? L'explosif ou l'engrais détérioré depuis des décennies a-t-il explosé sous les fortes chaleurs? Les réponses se heurtent malheureusement au cratère de 9,5m de diamètre et de 7m de profondeur. En attendant, il faut quand même effectuer une opération de dépollution du champ de bataille (DCB) afin de retrouver, d'enlever et de détruire les restes explosifs de guerre éjectés par la détonation mettant en danger les paysans. Ces quelques exemples provenant de situations variées vécues dans plusieurs pays démontrent l'importance des opérations de déminage. Celles-ci ne doivent jamais être négligées, le temps passé ne rendant pas les munitions tirées ou abandonnées forcément sans danger.

Le déminage, qu'il soit opérationnel, humanitaire, ou commercial a maintenant une longue histoire. Si le déminage opérationnel est mis en œuvre par les armées depuis longtemps, la France, à travers son armée de terre, a joué un rôle prépondérant dès le tout début des années 80 dans la naissance du déminage humanitaire au Liban, puis au Cambodge. Ainsi les démineurs nommés aujourd'hui « EOD » pour Explosive Ordnance Disposal, essentiellement issus à l'époque du 17^e RGP (17^e régiment du génie parachutiste) et du 6^e REG (6^e régiment étranger de génie) y ont effectué des opérations de recherche, de déminage, de dépiégeage, et de

Obus d'artillerie,
Hoon, Libye 2013.



Destruction de munitions,
Hoon, Libye 2013.

dépollution pyrotechnique extrêmement importantes en durée, en surfaces couvertes et en résultats. Or, l'évolution de ces actions se révèle tout à fait importante depuis les 40 dernières années même si les opérations les plus massives débutèrent sur le territoire national à la fin de la seconde guerre mondiale. Par ailleurs, si aujourd'hui les unités militaires et policières françaises continuent leurs opérations de déminage en France, cette spécialité s'est exportée sur des théâtres de guerres actuelles ou passées

recouvrant absolument tous les continents. De plus, elles sont mises en œuvre à présent par des organismes civils.

Nous verrons ainsi les notions recouvertes par le déminage opérationnel, humanitaire, et enfin commercial, et les problématiques qu'elles engendrent.

A. Le déminage opérationnel

Le déminage opérationnel est ainsi une mission effectuée dans le cadre d'opérations militaires interarmes¹ visant à atteindre un objectif décidé par l'état-major de la force, à travers l'utilisation de moyens militaires adéquats. La mission de déminage opérationnel décidée par le commandement de la force vise à faciliter l'action des armes de mêlée que sont l'infanterie et la cavalerie. Le génie de combat en charge de ces actions va ainsi employer différents moyens humains et techniques destinés à détruire, ou à neutraliser les mines placées par l'ennemi sur les axes de pénétration de la force. Les règles d'action, appelées procédures opérationnelles permanentes (POP) sont alors propres à chaque armée.

Or aujourd'hui, le déminage opérationnel ne concerne plus uniquement le danger posé par les mines anti-personnel et les mines anti-char, mais aussi celui des engins explosifs improvisés (EEI). Ceux-ci sont ainsi devenus l'arme de prédilection des groupes armés menant des guerres asymétriques : groupes armés terroristes (GAT) dans la bande sahélienne, fronts de libération en Amérique du sud, milices et armées parallèles au Yémen, tribus et clans ethniques en Irak, voire même mafias. On pense ainsi aux assassinats des juges italiens anti-mafia Falcone et Borsellino par voitures piégées à l'explosif en mai et en juillet 1992. Dans ce cas, le

déminage opérationnel devient alors une spécialité qui, selon l'opinion de l'auteur, ne peut être mise en œuvre correctement, en sûreté et en sécurité, que par un nombre tout à fait restreint d'armées régulières dans le monde. Celles-ci devant être à la fois formées à cette lutte et aguerries, et également très richement dotées. En effet, la lutte contre les engins explosifs improvisés, « Improvised Explosive Device » pour l'acronyme anglais, doit *idéalement* rassembler une telle quantité de moyens humains et techniques que pratiquement, seules certaines armées occidentales ont la possibilité de mener cette lutte en sûreté et en sécurité.

Ainsi en Afghanistan, ces moyens rassemblaient : les matériels de brouillage et de contre-mesures électroniques (ECM) déployés et leurs opérateurs, les engins sur-blindés de recherche et d'excavation, les radars de pénétration de sol et leurs opérateurs hautement qualifiés, les opérateurs anti-EEI et leur robot, les sapeurs destinés à vérifier l'absence de mines protégeant l'EEI, les fantassins destinés à interdire et à ratisser la zone suspecte à la recherche du « trigger man », des observateurs ennemis, et à protéger le dispositif, parfois les maîtres-chiens anti-explosifs, les chaînes logistiques assurant l'entretien des engins, et la chaîne de renseignement assurant une meilleure connaissance des tactiques, techniques et procédures (TTPs) de l'ennemi. Dès lors comment imaginer un organisme civil apte à disposer et à fournir à ses opérateurs de telles ressources ?

Nous verrons pourtant que les acteurs de cette lutte anti-EEI sont nombreux et variés.

B. Le déminage humanitaire

Le déminage humanitaire ne poursuit pas d'objectifs militaires tactiques ou stratégiques mais vise à garantir la sécurité des populations civiles, victimes de situations de guerre et de conflits armés. Il vise à permettre aux populations de réutiliser leurs champs et leurs terrains et de réintégrer leurs habitats et leurs zones de travail en sûreté et en sécurité. Ainsi le déminage humanitaire se base sur 5 piliers reconnus par les Nations-Unies et par les acteurs de cette spécialité :

- « Le déminage » proprement dit, soit la recherche, l'enlèvement et la destruction des mines et des restes explosifs de guerre (REG) mettant en danger les populations ;
- « L'assistance aux victimes », celle-ci pouvant être matérielle, financière, paramédicale, médicale, chirurgicale² ;
- « Le plaidoyer », pour l'interdiction des mines anti-personnel et de plus en plus souvent pour l'interdiction des bombes à sous-munitions (BASM) ;
- « L'éducation aux risques des mines et des restes explosifs de guerre », au profit des adultes et des enfants,

¹ Interarmes : regroupant les différentes armes présentes dans l'armée de terre, infanterie, génie, arme blindée cavalerie, artillerie, train, transmissions, matériel, aviation légère de l'armée de terre, corps technique et administratif, et spécialité renseignement.

² L'auteur a ainsi participé avec le Comité international de la croix rouge (CICR) de Genève à la fourniture de matériels agricoles, de prothèses, de soins médicaux et de kinésithérapie etc... aux victimes du conflit armé en Ukraine et en République Populaire de Donetsk (DPR) en 2018-2019.

Mines PMR2 A cachées dans un tronc d'arbre, Bosnie 2013.



Roquette PG-7, Libye 2013.

créateur du service de déminage, le décrit dans ses mémoires : déminage des champs agricoles, des plages de Normandie, des lignes de chemin de fer, des usines bombardées et des zones de combat intense souvent effectué par des prisonniers de guerre allemands peu ou non formés. Le déminage humanitaire s'est effectivement développé grâce aux militaires et plus particulièrement aux militaires et casques bleus français au Liban déployés à Beyrouth en 1982 et au Sud-Liban dans le cadre de la Force Intérimaire des Nations-Unies au Liban (FINUL) depuis 1978. En effet, si les opérations de déminage ont été dans un premier temps effectuées par les militaires pour assurer la liberté de manœuvre de la force, ces opérations de déminage menées dans un cadre fortement urbanisé ont rapidement bénéficié aux populations civiles. Par ailleurs, le déminage des temples d'Angkor au Cambodge effectué là aussi par des casques bleus français dans les années 90, conservait un caractère purement humanitaire bénéficiant aux populations locales à travers la reprise progressive du tourisme dans le pays.

Obus mortier phosphore, Bénin 2017.



Grenades à fusil et obus mortier 60mm, Bénin 2017.

et visant à diminuer le risque d'accident liés à cette pollution ;

- « La destruction des stocks » de mines anti-personnel.

Le déminage humanitaire ne portait sans doute pas ce nom à la suite de la Seconde Guerre mondiale, mais poursuivait en réalité les mêmes objectifs : en effet, la guerre étant terminée, le déminage de la France permettait aux populations de reprendre leurs activités professionnelles et de remettre en marche l'économie nationale. Raymond Aubrac,

Ces quelques exemples ont sans doute inspiré la création ultérieure de nombreux organismes de déminage humanitaire qui ont su reprendre le flambeau aux militaires (Mines Advisory Group créée en 1989 et actuel employeur de l'auteur, Handicap International, Danish Demining Group, Norwegian People Aid, etc.) Désormais, le déminage humanitaire mis en œuvre par des organisations non gouvernementales (ONG) employant d'anciens militaires peut être financé de différentes manières :

1. Le pays victime de cette pollution lance un appel d'offre de déminage auquel répondent les organismes de déminage (ONG et sociétés commerciales), le mieux disant, ou la moins chère remportant le marché, financé par le pays hôte³.
2. Le service des Nations-Unies pour le déminage (UNMAS), sur accord du pays pollué, lance un appel d'offre, le financement étant assuré par les Nations-Unies qui verseront les fonds à l'ONG sélectionnée, à tempérament, au fur et à mesure de l'avancement des travaux.
3. L'ONG ou la société commerciale proposent au pays pollué un accord de gré à gré visant à effectuer les opérations de déminage sur une ou des zones choisies, et assure sur ses fonds propres la menée à bien des travaux. (Ce fut le cas en 2013 en Libye pour l'ONG allemande de déminage qui employa l'auteur et en 2014 avec une ONG suisse au Mali).
4. Enfin l'organisme de déminage peut également faire financer ses opérations de déminage par des pays tiers eux-mêmes donateurs et sur accord du pays pollué⁴.

³ Ce fut le cas pour l'employeur de l'auteur au Koweït en 2014. En réalité le prix demandé par l'opérateur reste un élément déterminant, même si sa comptabilité et ses moyens de financement, les personnels qu'il se propose d'embaucher et leur CV, et son expérience sont également pris en compte lors de l'ouverture des enveloppes et de l'étude des propositions.

⁴ Ce fut le cas pour MAG au Tchad en 2021 avec des opérations financées notamment par les Etats-Unis. Dans ce cas, le pays donateur garde un droit de regard sur les modalités pratiques des opérations : qui, où, quand, pourquoi, avec qui, combien de temps, et à quel coût. A titre de comparaison, le CICR est beaucoup plus réticent à accepter un quelconque droit de regard sur ses actions et sur l'usage qu'il fait des fonds donnés par le pays donateur.



Mines anti-personnel à effet dirigé, Bosnie 2013.



Obus mortier 60mm, Brčko, Bosnie 2013

Le déminage commercial: similitudes et différences avec le déminage humanitaire

1. Des similitudes nombreuses

L'unité de procédures dans le déminage commercial et le déminage humanitaire est un élément important (sous réserve d'exceptions locales). En effet, les opérations de déminage, quelles que soient leurs formes et leurs buts avoués, restent soumises aux mêmes critères d'efficacité et de sécurité. Ceux-ci sont issus des standards internationaux admis et reconnus visant à garantir un déminage efficace, sûr et sécurisé. Les Normes Internationales de Lutte Anti-Mines (NILAM en français, et IMAS en anglais International Mine Action Standards) réparties en 14 séries, elles-mêmes subdivisées en sous-séries, précisent en effet les grandes lignes des actions de déminage à mener et des standards à respecter. Celles-ci abordent tous les aspects du déminage allant des critères de choix de l'organisme de déminage, aux qualifications des démineurs, aux standards du déminage manuel, cynophile, ou mécanique, en passant par les tests quotidiens des détecteurs de mines, ou encore de l'assurance qualité. Ces standards s'imposent à tous les acteurs du déminage humanitaire ou commercial et constituent une garantie de conformité minimum, bien qu'insuffisante. En effet, les modalités pratiques des actions de déminage entreprises sur le terrain se basent sur les NILAM, mais sont aussi précisées par des procédures opérationnelles standardisées (SOP) et des procédures opérationnelles permanentes (POP) propres à l'organisation adjudicataire.

L'unité de personnels (6) est aussi un élément remarquable, puisque ceux-ci sont souvent d'anciens militaires de l'arme du génie, embauchés à la tâche pour quelques semaines ou quelques mois par l'ONG ou la société commerciale adjudicataire.

L'unité de lieux est également remarquable, puisque les opérations de déminage sont effectuées dans un certain nombre de pays dans lesquels les démineurs se croisent assez régulièrement: ainsi, le Burkina Faso, le Mali, le Tchad, le Niger, la Centrafrique et la Somalie en Afrique noire font l'objet de nombreux contrats de déminage. Au Proche-Orient, et au Moyen-Orient, le Liban, la Syrie, l'Irak, le Yémen font aussi l'objet d'appels d'offres pour des contrats de déminage assez régulièrement. Cette énumération n'est pas exhaustive d'autres pays faisant également l'objet d'actions de déminage et de dépollution pyrotechnique tels la Colombie en Amérique du Sud, les îles Salomon dans l'océan Pacifique, ou encore le Cambodge et le Sri Lanka en Asie du sud-est.

Ces similitudes se retrouvent dans les actions de formation des personnels locaux au déminage, par les ONG et les sociétés commerciales spécialisées. En effet, la formation représente une partie importante des actions de « déminage » au sens large du terme.

2. Les principales différences:

Les logos et les noms des sociétés commerciales de déminage sont pas les seuls éléments qui les différencient des ONG. De fait, les statuts des sociétés commerciales

leur permettent de faire des bénéfices alors que ceux des ONG leur imposent de réinvestir *en principe* tous leurs fonds dans les opérations de déminage humanitaire. Cette différence a alors des conséquences sur les salaires offerts, parfois plus élevés dans les sociétés commerciales de déminage (sous réserve du poste occupé).

La constitution des sociétés commerciales peut également être plus originale que celle des ONG puisqu'elles peuvent prendre la forme de sociétés anonymes, de sociétés par actions, ou de sociétés mixtes public-privé. Ceci impliquant de fait, une perte d'indépendance par rapport aux autorités politiques ou aux actionnaires, et à leurs priorités stratégiques.

Par ailleurs, les sociétés commerciales de déminage ont *parfois* une raison sociale plus étendue, celle-ci leur permettant de couvrir un panel d'actions allant de la formation, aux actions de déminage, aux opérations de sécurité et d'escorte, voire parfois aux opérations de combat proprement dites. La différence avec les sociétés militaires privées (SMP) devient alors assez ténue.

Comme nous l'avons vu, les personnels chargés du déminage sont souvent les mêmes chez les deux types de personnes morales. Néanmoins, une certaine réticence des ONG purement humanitaires à augmenter le nombre d'anciens militaires embauchés peut se faire sentir.⁵

⁵ La représentante d'une grande ONG basée à Genève accueillit l'auteur par ces termes en 2018: « Tu es un ancien militaire, et chez nous, on considère les gens comme toi comme des idiots et des criminels ».



Dépollution du champ de bataille, Centrafrique 2018.

Comment dans ce cas, faire du déminage sans embaucher trop d'anciens militaires, à l'humour particulier, aux opinions parfois éloignées de celles de leurs collègues, et à la moyenne d'âge plus élevée⁶ ?

Un mélange des genres dangereux

Aujourd'hui on observe sur les théâtres d'opérations de déminage un mélange des objectifs poursuivis, des acteurs du déminage, des types de financements et des donneurs d'ordres.

Ainsi, le déminage opérationnel était initialement mis en œuvre par des militaires pour des militaires, dans le cadre d'opérations de combat financées par l'Etat belligérant. En d'autres termes, les parties au conflit n'avaient pas encore conclu de trêve, de cessez-le-feu ou d'accord de paix. Les opérations militaires n'avaient donc pas pris fin et le déminage n'était qu'un des aspects du combat interarmes. La zone en cause restait une zone de guerre dans laquelle les lois de la guerre s'appliquaient, parfois augmentées des articles du code pénal et du code de procédure pénal dans le cas des opérations dites anti-terroristes. Les opérateurs humanitaires du déminage, non-armés, peu protégés et de toute façon réticents à se déplacer sous escorte militaire et à suivre les procédures des militaires n'y avaient donc pas leur place.

Or les acteurs du déminage humanitaire et commercial se retrouvent aujourd'hui à travailler dans des zones de combat, et des « zones grises » cibles d'attaques militaires ou terroristes régulières. Comme toujours, l'argent restant le nerf de la guerre, les contrats de déminage qui font l'objet d'appels d'offres (tenders), y compris sur les théâtres de guerre, attirent alors les différents acteurs du déminage et leur permettent finalement de se conformer à leur raison sociale.

Un changement de mission: l'arrivée de démineurs humanitaires ou commerciaux ne peut ni passer inaperçue ni être acceptée par les belligérants. Comment imaginer en effet le caractère humanitaire ou commercial d'une action de déminage c'est-à-dire de recherche, d'enlèvement, et de destruction de mines et de restes explosifs de guerre justement posés par les belligérants pour se prémunir des actions de l'autre? La profession de foi d'indépendance, d'impartialité et de neutralité est nulle et non avenue puisque l'action de déminage met en péril la sécurité des belligérants. En d'autres termes, les démineurs deviennent partie au conflit avec tous les risques que cette situation présente.

⁶ De multiples nationalités sont représentées dans le déminage humanitaire et commercial. Néanmoins, les militaires anglo-saxons, britanniques et sud-africains sont assez nombreux et sont le plus souvent secondés sur le terrain par des nationaux (local nationals) également embauchés pour le contrat en cours, mais en général moins payés que les opérateurs occidentaux. Les démineurs français, suisses et belges restent également relativement nombreux : à titre d'illustration, le site en ligne « francomines » spécialisé dans le déminage rassemble ainsi 600 personnes, bien que toutes ne soient pas actives.

La lutte contre les engins explosifs improvisés (EEI)

Le mélange des genres devient d'autant plus complexe que la lutte contre les engins explosifs improvisés est en général un acte de combat mené dans le cadre d'un conflit armé, ou d'une guerre en cours. Ainsi ces EEI, ou IED pour l'acronyme anglais, sont souvent enterrés sur des axes, mais aussi placés au sol ou en hauteur dans le cadre d'opérations de piégeage. Dans ce cas les seules limites deviennent celles de l'imagination du poseur d'EEI et de sa dextérité: meubles, escaliers, bâtiments, portes et fenêtres ou encore objets abandonnés, véhicules et cadavres sont potentiellement piégés.

On l'a déjà vu plus haut, cette lutte anti-EEI nécessite des moyens humains, et techniques que peu d'armées dans le monde sont capables de rassembler et de mettre en œuvre. Pourtant les ONG et les sociétés commerciales de déminage remportent des appels d'offre relatifs à la formation, et parfois même à la lutte opérationnelle contre les EEI. Dès lors, les opérateurs se retrouvent à mener ce type de mission avec des moyens nécessairement éloignés de ce que les pratiques des armées régulières occidentales prévoient.



Destruction de véhicule par mine, Tchad 2015.



Engin de déminage mécanique, Tchad 2015.

Or justement, la notion de « bonnes pratiques » devient ici toute théorique, puisque les opérations anti-EEI sont menées par des démineurs de différentes nationalités, travaillant pour un employeur d'une autre nationalité, dans un pays tiers, lui-même confronté à des combattants de diverses origines. De ce fait, il devient impossible pour l'opérateur sur le terrain, lié par son contrat de travail, d'exiger des moyens que son employeur ne possède pas.

Les zones grises, conquises puis perdues et reprises par les différents belligérants, souvent peu susceptibles d'être déminées par les armées ou les milices locales, font l'objet alors de ces missions de lutte anti-EEI. L'histoire a prouvé que les opérateurs, souvent anciens sous-officiers du génie de combat des armées occidentales font un travail remarquable⁷. Le risque demeure cependant bien plus élevé que dans le cadre d'une lutte menée par des militaires d'active, conformément aux standards des armées occidentales⁸.

Le financement et les donneurs d'ordres des ONG et des sociétés commerciales de déminage deviennent également variés : certains organismes effectuent des opérations de déminage dans un but effectivement humanitaire et / ou commercial : après tout, ils ont gagné un appel d'offre ou ont conclu avec les autorités locales un accord de gré à gré leur imposant de déminer une zone donnée. Au contraire, d'autres opérateurs de déminage ont leurs propres agendas : ainsi les sapeurs de l'armée de terre russe ont effectivement procédé au déminage des ruines antiques de Palmyre en Syrie, tout en poursuivant leur combat contre l'état islamique justement dans la même zone.

Des sociétés militaires privées américaines (Blackwater, X) ou russe (groupe Wagner) procèdent aussi à des opérations de déminage dans les zones conquises, puis à des opérations de contre-mobilité et de piégeage dans les zones qu'elles évacuent. Ainsi en 2020 en Libye, il semble que plusieurs dizaines de militaires / miliciens du gouvernement de Tripoli aient péri du fait de piégeages mis en place par les mercenaires russes du groupe Wagner dans des zones évacuées par les troupes alliées du général Haftar. Les liens que ces entités entretiennent avec leurs autorités nationales participent alors à la fixation de leurs priorités opérationnelles.

Conclusion

Actuellement, le déminage humanitaire et le déminage commercial ne connaissent pas de ralentissement dans leurs opérations : l'augmentation du nombre de conflits armés et de guerres asymétriques ainsi qu'une privatisation de leurs nombreux aspects participent au maintien de ce marché, né il y a une petite trentaine d'années.

⁷ Un camarade de l'auteur a ainsi démantelé plusieurs dizaines d'EEI dans le nord de la Syrie en 2020-2021.

⁸ Un camarade de l'auteur, ancien sous-officier légionnaire et opérateur anti-EEI, trouva ainsi la mort à côté de Raqqa en Syrie en 2020, alors qu'il intervenait sur un EEI de l'état islamique, pour le compte d'une ONG française.

En revanche, une certaine modernisation des moyens basée sur les nouvelles technologies semble apparaître, sans devoir provoquer selon l'auteur, de modification révolutionnaire à court terme. Ainsi, de nombreux organismes de recherche font preuve d'audace et d'inventivité dans la mise au point de systèmes de recherche et de détection d'engins explosifs et de mines. Seront-ils suivis par les opérateurs qui se déplacent physiquement sur le terrain ?

Par ailleurs, le mélange des genres concernant les différents types de déminage opérationnel, humanitaire, et commercial ne semble pas non plus devoir prendre fin, dopé par des appels d'offres et des contrats dont les montants se chiffrent en général en millions de dollars. Les opérateurs de déminage bien plus nombreux qu'à la naissance de ce marché original restent donc disponibles pour intervenir sur les 5 continents. Les risques induits par le mélange des genres ne faisant pas le poids face aux promesses de bénéfices d'une adjudication de contrat de déminage⁹.

J. C.



Fours de brûlage de cartoucherie, Centrafrique 2018, et Bénin 2017.

